

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 25/09/2020	Dossier complet le : 25/09/2020	N° d'enregistrement : f09320p0225

1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt de logistique sur la commune de ROUSSET (13)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CIOTAT PARK

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

THIERRY SPORTICH

RCS / SIRET

4 9 4 1 2 3 9 6 1 0 0 0 1 8

Forme juridique SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.b) Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	Le site sera classé à enregistrement pour une activité de stockage sous les rubriques 1510, 1530, 2662 et 2663.
39. a) Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Travaux de construction qui créent une surface plancher au sens de l'article R111-22 du code de l'urbanisme ou emprise au sol au sens de l'article R420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² . La surface

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un entrepôt de logistique sur la commune de ROUSSET (13).

Le projet s'implante sur une assiette foncière de 81 650 m². Cet espace foncier se situe à l'entrée de la zone industrielle de Rousset. Le terrain est en zone urbaine UE du PLU de Rousset.

Le projet comporte une surface d'entrepôt de 33 600 m². La partie entrepôt sera divisée en 3 cellules de stockage de 10 025 m² (cellule 1) et 10 800 m² (cellules 2 et 3). La hauteur au faitage de l'entrepôt sera de 9,2 m soit un volume d'entrepôt de 20 950 m³.

Le site sera soumis à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour les rubriques 1510, 1530, 2662 et 2663. Il sera également soumis à déclaration pour la rubrique 2925 relative aux ateliers de charge d'accumulateur. Le site sera soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la rubrique 2.1.5.0.

Le bâtiment sera construit à la place de l'ancien bassin d'orage présent sur les parcelles AX224, AX226 et AX246P dont le volume a été estimé à environ 12 000 m³. La démolition de ce bassin sera partielle car il sera conservé l'évacuation existante du bassin vers l'Arc pour connecter le nouveau bassin de rétention des eaux pluviales dont le volume a été évalué à 6 000 m³.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'offrir à des entreprises une infrastructure de logistique et bénéficier de la position stratégique de la zone industrielle de ROUSSET.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de construction auront lieu en une seule phase sur une période de 12 à 15 mois environ après obtention des différentes autorisations.

La première consistera en la démolition du bassin d'orage. Le terrain sera ensuite préparé pour édifier la partie bâtiment et mettre en place les différents réseaux (eau, gaz, électricité).

Le bâtiment sera construit en charpente bois ou béton. Des murs coupe-feu séparatif dépassant de 1 m en toiture seront présents entre chaque cellule. L'ensemble des parois sera en béton coupe-feu 2 h.

Les bureaux seront séparés de la partie entrepôt par un mur coupe-feu 2h.

Des locaux techniques seront aménagés en façade est du bâtiment. Ils seront réalisés en béton coupe-feu 2h.

Les voies de circulation, de stationnement et la cour de service seront réalisés en enrobé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment sera divisée en 3 cellules de stockage de superficie 10 025 m² pour la cellule 1 et 10 800 m² pour les cellules 2 et 3.

Les produits qui seront stockés au sein du bâtiment seront des produits combustibles ou non relevant des rubriques 1510 (combustibles), 1530 (papiers-carton), 2662-2663 (matières plastiques). Aucun produit classé dangereux selon le règlement CLP ne sera stocké sur le site.

Les marchandises seront acheminés par poids lourds ; le bâtiment sera équipé de quais de chargement-déchargement en façade nord.

Le projet prévoit 192 places de stationnement pour véhicule léger, 41 emplacements deux-roues motorisés et 15 emplacements poids lourd.

Des panneaux photovoltaïques seront installés en toiture conformément à l'article L. 111-18-1 du code de l'urbanisme. Leur installation et l'exploitation se feront conformément aux prescriptions de l'arrêté du 5 février 2020 pris en application de l'article L. 111-18-1 du code de l'urbanisme et applicable aux ICPE soumises à enregistrement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de permis de construire (article L.421-1 du code de l'environnement)
- Demande d'enregistrement ICPE pour des activités d'entrepôt (rubriques 1510, 1530, 2662 et 2663) - Article L.512-7 du code de l'environnement.
- Demande de déclaration ICPE pour les activités de charge de batterie sous la rubrique 2925 (atelier de charge des engins de manutention)
- Demande de déclaration au titre de la Loi sur L'eau pour la rubrique 2.1.5.0 relatif aux rejets des eaux pluviales dans le milieu naturel

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface entrepôt	33 600 m ²
Surface bureaux	800 m ²
Surface des aires imperméabilisées non couvertes	25 512 m ²
Surfaces des espaces verts	16 375 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

La Marinière
Avenue Olivier PERROY
ZI ROUSSET
13790 ROUSSET

Parcelles concernées :
000 AX 86 P - 193 P -246 P -
186 P - 109 P
000 AX 219 - 221 - 224 - 226 -
237 - 239 - 241 -243

Coordonnées géographiques¹

Long. 43°28'28"27 Lat. 5°03'53"42

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative



5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF de type II "Montagne Sainte-Victoire - Plateau du Cengle et des Bréguières - le Devançon" située à 2,6 km au Nord. Aucune ZNIEFF de type I n'est présente à proximité du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection de biotope ne couvre cette zone.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le site est localisé dans une zone couverte par un plan de prévention du bruit vis à vis de l'autoroute A8 qui circule à environ 500 m au nord du site.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de ROUSSET est couverte par un PPRN relatif au retrait et gonflement des argiles. Le site se situe en zone faiblement à moyennement exposé. Le site est également concernées par un alea inondation de l'ARC qui s'écoule au nord du site. Seules les parties en bordure du site (parking, espaces verts et bassin de rétention) sont concernées par un alea faible à modéré ou dans l'emprise de crue exceptionnelle. La partie bâtie n'est pas concernée par cet aléa Le PPR relatif au retrait et gonflement des argiles a été approuvé par arrêté préfectoral du 26 juillet 2007. Aucun plan de prévention des risques inondation n'a été prescrit à ce jour.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une fiche BASIAS relative au site ATMEL est présente (PAC 1311909) mais elle ne fait pas état d'une éventuelle pollution des sols. De même, aucun site BASOL n'est recensé sur l'emprise du site. Le site n'est pas concerné par un SIS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de ROUSSET ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans l'emprise du périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est "Versant Sud du Massif de la Sainte-Victoire" inscrit par l'arrêté du 1er mars 1963 localisé à 5,2 km au Nord.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Nature 2000 les plus proches du site sont : - La Directive Oiseaux : "Montage Sainte Victoire" - FR 9310067 - La Directive Habitats : "Montage Sainte Victoire" - FR 9301605 Ces deux zones sont situées à environ 2,6 km au Nord du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est la Montagne Saint-Victoire situé à environ 3 km au nord du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'utilisation en eau concernera uniquement l'usage sanitaire qui sera alimenté par le réseau d'eau de la ville.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucune création d'ouvrages susceptibles de modifier les masses d'eaux souterraines et de prélèvement des eaux souterraines. Les eaux pluviales seront évacuées au milieu naturel vers l'Arc via un bassin de régulation des eaux pluviales. L'ensemble des aires de circulation ou de parking sera imperméabilisée par de l'enrobé évitant ainsi tout risque d'infiltration des eaux de ruissellement potentiellement pouvant contenir des traces d'hydrocarbures.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'incidence du projet en phase de réalisation et en phase d'exploitation est considérée comme mineure. Le projet se situe au droit d'une parcelle défrichée et située au sein d'une zone industrielle. La ripisylve aux abords du site est un espace boisée protégé, elle sera donc conservée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets d'eaux issues du site seront soit dirigés vers la STP de ROUSSET pour les eaux usées sanitaires, soit vers l'Arc après pré-traitement par un séparateur à hydrocarbures pour les eaux pluviales. De plus, il n'y aura aucun rejet atmosphérique excepté ceux issus des gaz déchappement des véhicules sur site, toutefois des mesures compensatoires seront mises en place (limitation de la vitesse, coupure du moteur). Le projet n'est pas concerné par la liste nationale R 414-19 et/ou les listes locales Natura 2000 du département 13.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences d'autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas la consommation d'espaces agricoles, forestiers ou maritimes. Le projet d'une surface de 81 650 m ² environ se trouve au droit d'une parcelle défrichée située au sein d'une zone industrielle. La ripisylve qui borde le terrain sera conservée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques, de plus, aucun PPRT ne couvre cette zone.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque de retrait et gonflement des argiles. Il est classé en zone faiblement à moyennement exposé dans le PPRN. Le site est également concerné par l'aléa inondation de l'ARC. D'après le plan associé, le bâtiment est en dehors de cet aléa. Seules des zones de parking, espaces verts et bassin de rétention situées en bordure du site sont concernées par un aléa faible à modéré ou dans l'emprise de la crue exceptionnelle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires (ni en phase travaux, ni en phase exploitation). En phase d'exploitation, les activités du site respecteront les prescriptions de l'arrêté préfectoral délivré, de la réglementation ICPE et du code de l'environnement. Aucun risque sanitaire n'a été identifié au droit du site ainsi qu'au voisinage immédiat du terrain.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet engendrera du trafic relatif à la construction de l'entrepôt (prestataires de travaux, camions de chantiers). En phase d'exploitation, les activités engendreront du trafic routier de type poids lourds pour le transport des marchandises et de véhicules légers relatifs aux personnels venant travailler sur le site. La circulation quotidienne est estimée à 100 - 150 PL et une centaine de VL.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet sera générateur de bruit relatif à la phase de construction de l'entrepôt. En phase exploitation, les sources de bruit issues de l'activité seront uniquement liées à la circulation des véhicules. La circulation des véhicules type PL ou VL aura lieu uniquement de jour. Les moteurs des véhicules seront à l'arrêt lors des phases de chargement ou de déchargement. Le site est situé à proximité de l'A8 qui est classée comme voie bruyante.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités de logistique dispensées sur le site ne seront pas génératrices d'odeurs ou de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, des vibrations seront susceptibles d'être engendrées par les engins motorisés.</p> <p>En phase d'exploitation, aucune vibration ne sera engendrée par le projet ni ne l'impactera.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des émissions lumineuses liées à l'éclairage extérieur du bâtiment, des aires de circulation et des parkings. Les faisceaux lumineux de l'éclairage seront dirigés vers le bas. L'intensité lumineuse des éclairages sera adaptée et ne sera pas surdimensionnée. Les éclairages extérieurs seront réduits au strict minimum en dehors des heures d'exploitation du site. La circulation sur la route départementale proche du terrain et le voisinage de la zone industrielle engendrent des émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des rejets canalisés issus de la chaudière gaz (chaudière non classée au titre des ICPE mais soumise au Décret n° 2009-648 du 09/06/09) - des rejets diffus issus de la circulation des véhicules <p>Les moteurs des véhicules seront à l'arrêt lors des phases de chargement ou de déchargement et la vitesse sur le site sera limitée à 30 et 10 km/h.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, le projet sera générateur de rejets d'eaux usées sanitaires et d'eaux pluviales. Les eaux usées seront rejetées au réseau collectif de la zone et traitée par la STEP de Rousset. Les eaux pluviales de toitures et de voiries seront collectées de manière séparative. Les eaux de toiture seront dirigées vers le bassin tampon du site, les eaux de ruissellement seront pré-traitées par un séparateur à hydrocarbures avant de rejoindre le bassin tampon puis le milieu naturel l'Arc.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation normale, aucun effluent autre que les rejets aqueux cités précédemment ne sera produit par le site.</p> <p>En cas de sinistre, les eaux d'extinction incendie seront collectées et stockées dans un bassin de rétention. Leur gestion dépendra ensuite des résultats d'analyses actant leur qualité.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet aura une production de déchets non dangereux de type DIB (emballages carton, plastique). Et une production de déchets dangereux de type boues du séparateur hydrocarbure.</p> <p>Les déchets seront triés et stockés selon la réglementation en vigueur, et feront l'objet d'enlèvements réguliers et de traitements adaptés par des prestataires agréés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé au sein d'une zone industrielle. D'après le PLU de la commune, il est situé en zone UE (zone à vocation économique). Le projet est donc compatible avec l'usage prévu dans le PLU de Rousset.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les communes concernées par le rayon des 1 km relatif aux installations soumises à enregistrement sont : Rousset, Fuveau, Châteauneuf-le-Rouge.
Aucun projet existant ou approuvé soumis à évaluation environnementale ou à document d'incidence au titre de l'article R214-6 du code de l'environnement et enquête publique n'a été identifiée sur ces 3 communes entre le 01/08/2019 et le 13/08/2020.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'activité de logistique et d'entrepôt qui sera dispensée sur le site se fera dans le respect des prescriptions réglementaires fixées dans son arrêté préfectoral d'exploiter, de la réglementation ICPE, de la loi sur l'eau et du code de l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Du fait de son classement en tant qu'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, le projet devra faire l'objet d'un dossier d'Enregistrement, encadrant les principales incidences recensées dans le cadre du présent document.

Au vu de la nature du projet, des faibles incidences potentielles identifiées, et de l'absence d'enjeu environnemental majeur sur le site et ses environs, il nous paraît que celui-ci devrait être dispensé de la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Plan de masse du projet Annexe 8 : Note relative à la lutte contre la prolifération du moustique tigre Annexe 9 : Dossier d'enregistrement ICPE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

